



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 septembre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/09/2007

D - 20070447

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 24 septembre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Muriel PARCELIER, M. Jacques COLOMBIER,

***OPAH Centre Historique 51-53 rue Bouquière, 13 rue
Buffon, 9 rue Gaspard Philippe, 154 rue Ste Catherine.
Subventions de la Ville aux propriétaires bailleurs.
Autorisation. Décision.***

M. Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

M. PLUCHARD Laurent, copropriétaire de l'immeuble sis 51/53, rue Bouquière à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble de 9 logements et un commerce en 6 logements dont un de type 4 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 12 septembre 2006.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 3 avril 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000793.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 73.744 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 51.621 €

Aide de la CUB 10% : 7.374 €

Aide de la Ville au propriétaire : $73.744 \text{ €} \times 10\% = 7.374 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à M. PLUCHARD Laurent une participation d'un montant de 7.374 € pour la Ville de Bordeaux

SCI MIRAMONT, propriétaire de l'immeuble sis 13, rue Buffon à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un immeuble composé d'un local commercial et de 3 logements conventionnés de type 2.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 12 septembre 2006.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 3 avril 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000698.

Logement 1 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 35.533 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 24.873 €
Aide de la CUB 10% : 3.553 €

Aide de la Ville au propriétaire : $35.533 \text{ €} \times 10\% = 3.553 \text{ €}$

Logement 2 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 33.054 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 23.138 €
Aide de la CUB 10% : 3.305 €

Aide de la Ville au propriétaire : $33.054 \text{ €} \times 10\% = 3.305 \text{ €}$

Logement 3 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 33.054 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 23.138 €
Aide de la CUB 10% : 3.305 €

Aide de la Ville au propriétaire : $33.054 \text{ €} \times 10\% = 3.305 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à la SCI MIRAMONT une participation d'un montant de 10.163 € pour la Ville de Bordeaux

SCI LES TROIS DAMES, propriétaire de l'immeuble sis 9, rue Gaspard Philippe à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation complète d'un immeuble de 6 logements et deux commerces dont un de type 4 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 12 décembre 2006.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 3 avril 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000997.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 67.679 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 47.375 €
Aide de la CUB 10% : 6.768 €

Aide de la Ville au propriétaire : $67.679 \text{ €} \times 10\% = 6.768 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à la SCI LES TROIS DAMES une participation d'un montant de 6.768 € pour la Ville de Bordeaux

SCI DES GANTS ET DE NAVARRE, propriétaire de l'immeuble sis 154, rue Sainte Catherine à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation complète d'un commerce et d'un l'immeuble composé d'un local commercial et de 6 logements dont 2 de type 2 (1 loyer PST et 1 loyer conventionné). Il s'agit de la deuxième phase de travaux sur l'immeuble. Deux logements en loyer conventionné ont déjà été subventionnés.

Ce deuxième dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 10 avril 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 3 avril 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033001021.

Logement PST :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 43.121 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 38.809 €

Aide de la CUB 10% : 4.312 €

Aide de la Ville au propriétaire : $43.121 \text{ €} \times 10\% = 4.312 \text{ €}$

Logement conventionné :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 42.426 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 29.698 €

Aide de la CUB 10% : 4.243 €

Aide de la Ville au propriétaire : $42.426 \text{ €} \times 10\% = 4.243 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à la SCI DES GANTS ET DE NAVARRE une participation d'un montant de 8.555 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 septembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Michel DUCHENE
Adjoint au Maire